

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.
PUBLIC	Tous corps d'état (Minimum 4 personnes à 10 personnes maximum)
PRE-REQUIS	Aucun
EVALUATION	Deux épreuves certificatives réalisées à l'issue de la formation pour obtenir le Certificat « SAUVETEUR – SECOURISTE DU TRAVAIL » (seuls les stagiaires ayant suivi la totalité de la formation y sont éligibles). Le Certificat est valable 24 mois et une formation MAC est obligatoire pour maintenir les compétences.
METHODES	Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques. (Taux de satisfaction : 100% ; Taux de réussite : 92% ; Taux de d'abandon : 0% sur 632 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Accueil Personne en situation d'handicap (PSH) et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Monsieur Olivier DELALONDE (formateur certifié INRS et à jour de celle-ci)

PROGRAMME

Durée : 14 heure(s) sur 2 jour(s)

DOMAINE DE COMPETENCE 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

- 1 .1 Identifier le cadre juridique du rôle du SST
- 1 .2 Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- 1.3 Être capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention.

2- Être capable de réaliser une protection adaptée

- 2.1 Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2 Savoir reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
 - 2.2.1 Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
 - 2.2.2 Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
 - 2.2.3 Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
- 2.3 Être capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même



2.3.1 Supprimer le danger

2.3.2 Isoler le danger

2.3.3 En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger.

3- Être capable d'examiner la(les) victime(s) avant/et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

3.1 Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

3.1.1 Savoir mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée

3.1.2 Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche.

3.2 Savoir associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre de les(s) prioriser.

4- Être capable de faire alerte ou alerte en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

4.1 Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.

4.2 Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre

4.3 Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.

4.4 Savoir transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime.

5 Être capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

5.1 Être capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la (les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre.

5.2 Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée

5.3 Vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

5.3.1 Réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

5.3.2 Être capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés.

DOMAINE DE COMPETENCE 2 : Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

6. Être capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

6.1 Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance dans l'entreprise



- 6.1.1 Savoir appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident de travail (AT) et maladie professionnelles (MP), ...
- 6.1.2 Savoir identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise, dans la branche professionnelle et/ou au plan national
- 6.2 Être capable de situer les Sauveteurs Secouristes du Travail en tant qu'acteur de la prévention
- 6.2.1 Connaitre l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention dans et hors de l'entreprise
- 6.2.2 Savoir positionner son action dans l'organisation de la prévention de son entreprise.

7- Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- 7.1 Être capable de repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- 7.1.1 Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée
- 7.1.2 Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- 7.1.3 Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des dommages liés aux dangers identifiés.
- 7.2 Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses
- 7.2.1 Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes, dans une situation de travail dangereuse, en proposant des actions de prévention
- 7.2.2 Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage

8- Être capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la / des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- 8.1 Être capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise
- 8.2 Être capable de définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

(Date de mise à jour : 06/01/2025)